

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 3 août 2015 à 19h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauchemin
Les conseillers : M. Gilles Ducharme
M. Conrad Daviau
M. François Légaré
M. Bernard Bédard
M. Éric Beauregard

Était absente : Mme Diane Ferland

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

119-08-2015

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Éric Beauregard appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Questions de l'assemblée;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2015;
4. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;
5. Rapport de l'inspecteur municipal;
6. Soumission pour travaux de pavage au 636, chemin de la Grotte;
7. Mandat à M. Jean Beauchesne, de la firme WSP pour la préparation du devis pour le rechargement du 9^{ème} Rang;
8. Appel d'offres pour le rechargement du 9^{ème} Rang;
9. Inscription au Colloque de l'ADMQ;

10. Liste des comptes;
11. Divers :
 - 11.1. Cession du lot 3 842 644 à Ferme Michel Lavallée (1987) s.e.n.c.;
 - 11.2. Adhésion à la Régie d'Acton et des Maskoutains;
 - 11.3. Demande d'intervention dans la branche no. 1 du cours d'eau Deslandes;
12. Rapport des comités;
13. Correspondance;
14. Questions de l'assemblée;
15. Levée de l'assemblée.

120-08-2015

3. **Adoption du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2015**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2015;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée

121-08-2015

4. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiments;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard

appuyé par M. Conrad Daviau

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur en bâtiments tel que rédigé.

Adoptée

- 122-08-2015 5. **Rapport de l'inspecteur municipal**
- CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal;
- PAR CONSÉQUENT,
Il est proposé par M. François Légaré
appuyé par M. Gilles Beauregard
et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur municipal tel que rédigé.
- Adoptée
- 123-08-2015 6. **Soumission pour travaux de pavage au 636, chemin de la Grotte ainsi que dans le chemin des Chalets**
- CONSIDÉRANT QU'une soumission a été demandée à Asphalte Gazaille inc. pour des travaux de pavage aux deux endroits suivants :
- Chemin des Chalets : Réparation du pavage au-dessus de deux ponceaux;
 - 636, chemin de la Grotte : pavage d'une partie de la cour afin de corriger l'égouttement de l'eau du chemin.
- PAR CONSÉQUENT,
Il est proposé par M. Gilles Ducharme
appuyé par M. François Légaré
et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission au coût de 7 300 \$ taxes en sus et d'autoriser les travaux.
- Adoptée
- 124-08-2015 7. **Mandat à M. Jean Beauchesne, de la firme WSP pour la préparation du devis pour le rechargement du 9ème Rang**
- Il est proposé par M. Éric Beauregard
appuyé par M. Conrad Daviau
et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater M. Jean Beauchesne de la firme WSP pour la préparation des plans et devis pour le rechargement du 9ème Rang. Que les honoraires reliés à ce mandat s'élèvent à 925 \$ taxes en sus.
- Adoptée

125-08-2015

8. **Appel d'offres pour le rechargement du 9^{ème} Rang**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rechargement seront faits dans le 9^{ème} Rang dans le cadre de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec;

CONSIDÉRANT QU'une modification à la programmation de travaux présentée dans le cadre de la TECQ sera effectuée afin d'inclure le coût total des travaux de rechargement du 9^{ème} Rang;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard

appuyé par M. Conrad Daviau

et résolu à l'unanimité des conseillers de transmettre des invitations à soumissionner pour le rechargement du 9^{ème} Rang sur une distance d'environ 1,5 km et pour une quantité d'environ 3 500 tonnes. Que les travaux devront être effectués conformément aux plans et devis préparés par WSP. Que l'ouverture des soumissions aura lieu le 17 août 2015 à 14h00 et l'octroi du contrat devrait avoir lieu le 19 août 2015.

Adoptée

126-08-2015

9. **Inscription au Colloque de l'ADMQ**

Il est proposé par M. Gilles Ducharme

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Mme Caroline Choquette et Mme Denyse Viens à s'inscrire au colloque de zone de l'ADMQ qui se tiendra le 17 septembre 2015 au coût de 150\$ chacune. Que tous les frais encourus par le colloque soient à la charge de la municipalité. Que le bureau municipal sera fermé lors de cette journée.

Adoptée

127-08-2015

10. **Liste des comptes**

Il est proposé par M. Gilles Ducharme

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 142 108.86 \$ et que ceux qui sont payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces comptes prévus au budget.

128-08-2015

11.1 **Cession du lot 3 842 644 à Ferme Michel Lavallée (1987) s.e.n.c.**

CONSIDÉRANT QUE Ferme Michel Lavallée (1987) s.e.n.c. désire se porter acquéreur d'un lot inoccupé appartenant à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil avait approuvé la vente du lot 3 842 644 par la résolution 91-06-2015 et qu'après certaines vérifications il y a lieu d'apporter des modifications aux conditions de vente;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

appuyé par M. Bernard Bédard

et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- que la résolution 91-06-2015 adoptée le 1er juin 2015 soit annulée et remplacée par la présente résolution;
- que le conseil accepte de céder le lot 3 842 644 à Ferme Michel Lavallée (1987) s.e.n.c. au coût de l'évaluation, soit 100\$;
- que les frais de notaire et tous autres frais(entre autre la TPS et la TVQ si applicable) reliés à l'achat de ce terrain sont aux frais des acheteurs;
- que la vente de ce lot est faite aux risques et périls de l'acheteur et ce, sans aucune garantie de la part de la Municipalité du Canton de Roxton.
- que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, et/ou leur remplaçant, sont autorisés à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

Adoptée

129-08-2015

11.2 **Adhésion à la Régie d'Acton et des Maskoutains**

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour l'enlèvement des ordures et des matières recyclables prendra fin le 31 décembre 2015;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

appuyé par M. Conrad Daviau
et résolu à l'unanimité des conseillers d'informer la Régie d'Acton
et des Maskoutains que la Municipalité du Canton de Roxton
désire adhérer à la Régie et ce, à partir du 1er janvier 2016.

Adoptée

130-08-2015

11.3 **Demande d'intervention dans la branche no. 1 du cours d'eau
Deslandes**

CONSIDÉRANT la réception de deux demandes d'intervention
de Ferme Mignot et fils inc. et de M. Michel Marquis et
Mme Mélanie Blanchard dans la branche no. 1 du cours d'eau
Deslandes sur les lots suivants :

- 3 840 875, cadastre du Québec, propriété de Ferme Mignot
et fils inc., 1784, 9^{ème} Rang, Canton de Roxton;
- 3 840 880, cadastre du Québec, propriété de Ferme D. F.
Beauchemin, 1760, 9^{ème} Rang, Canton de Roxton;
- 4 006 038, 4 067 612, 4 006 031, 4 064 409 du cadastre du
Québec, propriété de M. Michel Marquis et Mme Mélanie
Blanchard, 1890, 9^{ème} Rang, Canton de Roxton;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'inspection effectuée par la
personne désignée au niveau local, ce dernier a pu constater qu'il
n'y a pas d'égouttement, que le fossé est non-fonctionnel et ce qui
apporte des difficultés au niveau des récoltes;

CONSIDÉRANT la recommandation de la personne désignée au
niveau local, Monsieur Richard Blanchette

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit se prononcer sur cette
demande par résolution, et indiquer de quelle façon elle désire
procéder à la répartition des dépenses relatives à l'intervention
demandée ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard

appuyé par M. Gilles Ducharme

et résolu à l'unanimité des conseillers que compte tenu du
mauvais égouttement des terres agricoles riveraines, la
Municipalité du Canton de Roxton appuie les demandes
d'intervention soumises par Ferme Mignot et fils inc. ainsi que
M. Michel Marquis et Mme Mélanie Blanchard. Que la
Municipalité du Canton de Roxton finance cette dépense à même
son fonds général.

Adoptée

13. **Correspondance**

Les membres du conseil ont tous reçu le bordereau de la correspondance reçue.

131-08-2015

15. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Gilles Ducharme appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20 h 26.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

